



La ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé vendredi 4 décembre par voie de presse la mise en oeuvre à compter du 1er janvier 2021 d'une mesure dérogatoire permettant durant la période d'état d'urgence sanitaire de ne pas appliquer le jour de carence aux agents de la Fonction publique atteints du Covid19.

Cette mesure est à mettre au crédit de l'inlassable bataille syndicale menée notamment par la CGT.

Cette annonce d'Amélie de Montchalin n'en appelle pas moins de fortes remarques de notre part.

Alors que la deuxième vague épidémique est engagée depuis plusieurs mois et que l'état d'urgence sanitaire est en vigueur depuis le 17 octobre 2020, ce n'est donc qu'à compter du 1er janvier que les agents malades du Covid 19 ne seront plus pénalisés financièrement par le jour de carence. Le gouvernement aura donc pris la lourde responsabilité de ne pas prendre plus tôt une mesure élémentaire permettant de limiter la propagation de l'épidémie.

Cette dangereuse obstination trouve sa source dans la volonté acharnée du gouvernement - pour des motifs purement idéologiques - de ne pas remettre en cause le principe du jour de carence dans la Fonction publique, dont la CGT rappelle le caractère totalement injuste et néfaste en termes de santé publique.

Cet acharnement dogmatique a donc semble-t-il conduit le gouvernement à imaginer un dispositif dérogatoire consistant à ne pas considérer comme malade un agent atteint du Covid, et ce afin de pouvoir ne pas lui appliquer le jour de carence. On observera au passage combien les tenants du libéralisme peuvent être inventifs en matière de complexification bureaucratique.

Enfin, la CGT relève qu'alors que la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques animait une réunion avec les organisations syndicales dans la matinée du vendredi 4 décembre et une autre la veille sur la gestion de la crise sanitaire, c'est à la presse qu'elle a ce même 4 décembre réservé la primeur de son annonce. Voilà une illustration criante de la réalité du fameux « dialogue social » que ce gouvernement se targue sans cesse de pratiquer.

Ces éléments étant précisés, ce recul opéré par le gouvernement sur le jour de carence doit pour la CGT encourager à poursuivre la bataille pour son abrogation pure et simple.

fichiers:



[Télécharger 2020-12-07-jour_de_carence_dans_la_fonction_publique.pdf](#) (89.01 Ko)

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Public: [Infos / actions](#)
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
